



# Azay-sur-Cher

## PERMIS DE CONSTRUIRE

Il existe 2 sortes de demande de permis de construire :

- la demande de permis de construire pour une maison individuelle ou ses annexes (cerfa N° 13406\*03).

Il est obligatoire pour toute construction nouvelle et dans les cas suivants :

Agrandissement ou création d'une surface de plancher ou emprise au sol supérieure à 20m<sup>2</sup> pour les travaux relatifs à la maison d'habitation.

- la demande de permis de construire ou permis d'aménager nécessaire pour une construction à usage industriel, agricole ou la création d'un lotissement avec aménagement d'une voirie commune (cerfa N° 13409\*02)

- Dossier à fournir en 4 exemplaires
- Délai d'instruction = 2 mois
- Principales pièces à fournir : le dossier technique comportant notamment le plan de situation du terrain, le plan de masse des constructions, les plans des différentes façades, une vue en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au terrain naturel, des photos permettant de situer le projet dans l'environnement proche et lointain, et un document graphique permettant de le situer dans l'entourage. Le dossier de la réglementation thermique (RT 2012) est demandé également depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour les nouvelles maisons d'habitation et les extensions > 30 m<sup>2</sup>.

Recours obligatoire à un architecte lorsque la surface de plancher ou l'emprise au sol dépasse les 170 m<sup>2</sup> (projet ou l'existant avec le projet)

! Attention :

Les délais d'instruction sont majorés pour les projets situés dans le périmètre des Bâtiments de France. Veuillez contacter la Mairie pour des informations complémentaires.